



chasse le tabac des lieux publics

Rubrique : actualités - Date : lundi 2 janvier 2006

LA CROIX du 28 décembre qui souligne que « **l'Espagne chasse le tabac des lieux publics** » rappelle que la loi antitabac entre en vigueur dimanche prochain dans le pays, un « bouleversement culturel et social » à tel point que toutes les chaînes ont diffusé des reportages sur les aspects répressifs de la nouvelle loi et sur les manières d'arrêter de fumer. Le journal qui revient sur les interdits édictés par la loi, note que dans le secteur de l'hôtellerie, les établissements de plus de 100 m² devront séparer clairement les zones fumeurs et non fumeurs et qu'il ont huit mois pour « se mettre à la page » avant de s'exposer à des amendes pouvant aller jusqu'à 600 00 euros. Evoquant les établissements de moins de 100 m², le journal précise qu'il auront le choix de rester fumeurs ou de devenir non fumeurs, sachant que dans les petits bars à tapas la décision est déjà prise car « proscrire le tabac relèverait souvent du suicide économique ».